

## GUIDE pour les accompagnateurs et accompagnatrices.

Vous allez partir en excursion avec des groupes d'enfants. Voici les points les plus importants :

### *La **permanence est** à votre service :*

- ° Dès que vous avez une question ou un problème : **APPELEZ le 079 630 47 16**
- ° Elle est essentiellement active :
  - en semaine : de 7h30 à 10h00 et de 18h30 à 20h30
  - le samedi : de 7h30 à 9h30
  - le dimanche : de 18h30 à 20h30

### *L'**organisation** des accompagnateurs/trices :*

- ° Si une activité nécessite plusieurs accompagnateurs/trices, la personne désignée par une \* sera le/la répondant/e du PVJ (titre de transport, appel avant le départ, etc...). Elle devra téléphoner la veille à la permanence pour s'informer d'éventuels changements.
- ° Tous les adultes du groupe sont responsables des enfants et, à ce titre, sont juges pour prendre les mesures qui s'imposent pour le bon déroulement de la sortie...

### *Quels **problèmes** pourriez-vous rencontrer et comment réagir :*

- ° Si un enfant est trop turbulent (indiscipliné, bagarreur), communiquez le soir même ses coordonnées et un résumé des faits à la permanence qui le contactera.
- ° Pour les activités avec l'icône du nuage, en cas de **météo** incertaine, **composez le 1600** puis dites « club » ou tapez la touche 3, puis écoutez les consignes du Passeport-Vacances. Le message est diffusé quelques heures avant l'activité. La personne répondante\* doit également prendre contact avec la permanence la veille de l'activité pour s'informer du maintien ou de l'annulation de cette dernière.

Si vous êtes la personne répondante\* de l'activité : même en cas d'annulation, vous devrez vous rendre au lieu de rendez-vous au cas où des enfants se présenteraient.

Les autres accompagnateurs/trices doivent contacter le/la répondant/e \* pour se tenir informé(e)s des décisions.

« **Mode d'emploi** » de l'accompagnateur/trice

- ° Muni de votre liste, faites l'**appel** des enfants sur le lieu de rassemblement puis comptez-les (au minimum) avant et après chaque trajet/déplacement.

**ATTENTION** : Est considéré comme absent l'enfant qui ne se trouve pas sur le lieu de rendez-vous 5 minutes avant le départ. Seuls les enfants munis de leur passeport-vacances et ceux "autorisés" (enfants des accompagnateurs/trices, muni d'un titre de transport, pour les activités acceptant le/s enfant/s de ceux-ci) participent à l'activité.

Contactez les parents des enfants **absents avant le départ**.

- ° **Pensez** à prendre, en plus des documents relatifs à l'activité :
  - Un peu d'argent ...
  - Un natel afin de prévenir les parents si l'heure de retour devait être modifiée, pour les enfants qui n'en auraient pas. La permanence peut ainsi vous envoyer le n° du wagon en cas de réservation.
  - Une mini-trousse de pharmacie (pansements, désinfectant, crème solaire, pas de médicaments !) des petits jeux pour les temps morts (cartes,...)
  - Préparez éventuellement des étiquettes autocollantes avec les prénoms des enfants.
- ° Au plus tard à la fin de l'été, veuillez nous **retourner** :
  - Tous les billets de groupe ou collectifs, même avec la mention "annulé".
  - Notez dessus le nombre exact de toutes les personnes ayant utilisé le transport (enfants + adultes + AG, ½ tarif ou abonnement Onde Verte avec le n° des zones).
  - La feuille « suggestions et critiques » complétée si des points doivent être améliorés.
  - Vos éventuelles notes de frais (justificatifs obligatoires) + IBAN ou BVR avec vos noms et adresse. Pour info : Les frais de déplacements en voiture et les frais de parking ne sont pas remboursés par le PVJ. Cependant, vous pouvez présenter au guichet CFF votre ticket de parage + le titre de transport du PVJ pour bénéficier de la réduction sur votre temps de stationnement.

**Vos déplacements sont organisés et pris en charge par le PVJ à partir du lieu de rdv de l'activité jusqu'au retour. Pour certaines activités, en raison des contraintes Onde Verte, vous devrez acheter les titres de transport (enfants + accompagnateurs/trices) comme cela sera mentionné sur la feuille avec la liste des enfants ou sur la notice annexée. Ces billets vous seront ensuite remboursés (note de frais).**

*Divers* : Nous vous rappelons que, si vous décidez d'offrir une glace ou une boisson aux enfants, nous ne serons pas en mesure de vous rembourser. Mais nous vous en remercions.

Nous vous remercions vivement de votre investissement et vous souhaitons un très bel été.